

LAC DE SERRE-PONÇON

Cote au 25 août : 776,84 m NGF et débit entrant : 43 m³/s

LAC EDF DE SERRE-PONÇON : BILAN DE LA GESTION ESTIVALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Un début 2016 sous tension

L'automne 2015 et le début d'hiver ont été particulièrement secs. Début 2016, grâce aux précipitations un stock neigeux proche de la normale était constitué. Cependant, le déficit de pluies au printemps et les températures élevées ont entraîné une fonte précoce du manteau neigeux.

Cette situation déficitaire a conduit EDF à adopter une gestion prudente de la ressource en eau fin avril pour privilégier le remplissage des retenues et les prélèvements, en limitant ses programmes de production électrique.

Dans ces conditions, le remplissage a été favorisé et a ensuite été accéléré grâce aux précipitations et à une fonte qui s'est étalée dans le temps. La retenue du barrage de Serre-Ponçon a ainsi atteint un niveau favorable aux activités estivales à partir du 1^{er} juillet.

Une situation hydrologique estivale contrastée...

Durant le mois de juillet les débits d'eau entrants ont été relativement soutenus. Puis la réduction des apports au mois d'août et l'évolution des besoins en eau (irrigation, eau potable et production électrique) a conduit à une baisse progressive et habituelle. Le niveau est cependant resté haut et restera favorable au bon déroulement de la saison touristique jusqu'à fin août.

Il est à noter que cette bonne gestion s'est déroulée dans un contexte de sécheresse prononcée touchant particulièrement les départements des Alpes de Haute-Provence (depuis le 1^{er} août en stade d'Alerte Renforcée sur les bassins versants du le Lague, du Lauzon et du Colostre), des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La cote du plan d'eau est ainsi restée supérieure à la cote 775 m durant toute la période estivale. Le barrage de Serre-Ponçon a ainsi, cette année encore, permis de mener une saison touristique dans les meilleures conditions, tout en satisfaisant les autres usages à l'aval : irrigation, eau potable, soutien des débits...

Pour information, les débits délivrés au droit de chaque barrage de la Durance et du Verdon, ainsi que l'évolution prévue à 72 heures, sont consultables sur le site internet EDF : <http://www.edf-prod-mediterranee-infodebits.fr>

La chaîne hydroélectrique EDF Durance-Verdon joue son rôle de 1^{ère} source de production d'énergie renouvelable de la région PACA. En moyenne chaque année, elle contribue à 50 % de la production électrique de la région et fournit l'électricité nécessaire à plus de 2,5 millions d'habitants.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée et des règles de partage de l'eau en vigueur, EDF met en œuvre une gestion intégrée de la ressource en eau du bassin de la Durance et du Verdon au service de nombreux usages et de l'environnement. Cet équilibre intègre l'atteinte de plusieurs objectifs : sécurisation de l'alimentation en eau potable et des principales agglomérations de la région, l'irrigation de 100 000 hectares de terres agricoles et sur certaines retenues, l'atteinte d'un niveau de lac compatible avec le bon déroulement de la saison touristique.

CONTACT

Anthony Aubert, chargé de communication
06 31 79 85 15 - 04 88 56 69 91
anthony.aubert@edf.fr

LA GOUVERNANCE DU LAC DE SERRE-PONÇON CONFORTÉE !

Depuis sa création, le lac de Serre-Ponçon a pu souffrir, dans sa gestion et dans son développement, d'une gouvernance complexe à organiser entre les branches Ubaye et Durance. Alors que la création du S.M.A.D.E.S.E.P. en 1997, et plus encore la révision de ses statuts en 2003 sous l'impulsion du Département 05, fédéreraient les collectivités haut-alpines autour d'un outil de développement partagé, force était de constater que les Communes bas-alpines riveraines du lac restaient à l'écart d'une telle gouvernance unifiée.

Cette situation n'empêchait toutefois pas le syndicat mixte de conduire par voie conventionnelle, notamment pour le compte du Département des Alpes de Haute-Provence, les actions d'entretien et de balisage nautique requises tout au long des 10 km de la branche Ubaye. Ces interventions étaient parfaitement nécessaires, mais ne permettaient pas au S.M.A.D.E.S.E.P. d'intervenir en tant qu'aménageur sur les rives bas-alpines et aux Collectivités concernées de participer à la construction progressive d'une destination nautique d'excellence, y compris sur leur propre territoire.

La publication de l'arrêté inter préfectoral du 2 août 2016¹, acte la modification profonde des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. et répond à cette problématique majeure. Conduite après les discussions et consultations requises par cette démarche administrative lourde, la révision statutaire aujourd'hui acceptée donne un nouvel élan à l'institution publique. Adoptée à l'unanimité des collectivités membres ou associées, elle acte ainsi :

- L'adhésion en tant que membres de la Commune du Lauzet-Ubaye et de la communauté de Communes Ubaye – Serre-Ponçon, en intégrant une disposition transitoire d'abattement du montant de leur cotisation statutaire,
- La prise en considération, en tant que 4^{ième} critère de calcul de la répartition entre collectivités riveraines du montant de leur cotisation respective, du linéaire de rive aménageable,
- La baisse du niveau de participation statutaire du département des Hautes-Alpes à 50 % des cotisations globales et le rééquilibrage induit par la modification susvisée de la représentativité du Département des Hautes-Alpes au sein du comité syndical²,
- L'inscription des compétences matérielles nouvelles relatives :
 - aux actions de coopérations décentralisées, qui, à titre gratuit ou payant, et à l'échelle nationale ou internationale, se rapportent à son objet,
 - à la représentation du territoire de Serre-Ponçon au sein des organes associant les usagers de la ressource en eau du bassin versant de la Durance,
 - à la participation aux actions notamment préventives d'amélioration de la sécurité sur le lac,
 - à l'assistance à l'exercice des polices spéciales du Maire relative à la baignade et la gestion portuaire.

L'année 2017, au-delà des ajustements techniques requis par la fusion de certaines intercommunalités, pourrait aussi concrétiser l'arrivée de nouveaux partenaires comme la CCI dont l'adhésion de principe au S.M.A.D.E.S.E.P. a d'ores et déjà fait l'objet d'un accord de principe partagé.

¹ L'arrêté et les nouveaux statuts sont téléchargeables sur le site Internet www.smadesep.com

² Le comité syndical composé désormais de 25 membres titulaires : 12 conseillers départementaux, 4 délégués de l'Embrunais, 3 délégués du Savinois - Serre-Ponçon, 2 délégués de Chorges, 2 délégués d'Ubaye - Serre-Ponçon, 1 délégué du Lauzet-Ubaye et 1 délégué du Pays de Serre-Ponçon.